

## Compte-rendu de réunion

Suite à la commission de restauration qui s'est tenue le **jeudi 14 novembre 2024** à **17h00**, vous trouverez ci-dessous le compte-rendu.

Étaient présents :

Mme Addis, *Référente du personnel restauration et entretien*  
Mme Barré, *Représentante parents d'élèves, Chandeneux*  
Mme Daldosso, *Représentante parents d'élèves, Chandeneux*  
Mr Darbin, *Chef gérant ELIOR*  
Mr El Hessni, *Responsable du service éducation*  
Mr Faure, *Responsable restaurant ELIOR*  
Mme Imbert, *Représentante des parents d'élèves, Brassens*  
Mme Lextraît, *Secrétariat du service éducation*  
Mme Le Moal, *Représentante parents d'élèves, Brassens*  
Mr Louvel, *Représentant des parents d'élèves, Royannez*  
Mme Varet, *Représentante parents d'élèves, Chandeneux*

### **Introduction :**

Cette commission de restauration se réunit pour la première fois cette année scolaire. À l'issue de cette rencontre, les représentants de parents d'élèves seront conviés à un déjeuner sur site lors du 2nd trimestre scolaire, suivi d'une nouvelle commission de restauration prévue avant ou juste après les vacances de printemps. Par ailleurs, nous allons organiser une visite de la cuisine d'Elior, incluant une rencontre avec la diététicienne, absente ce jour.

Pour rappel, le précédent marché de la restauration a pris fin au cours de l'été dernier. Un nouvel appel d'offres a été lancé pour la fourniture et la livraison de repas en liaison chaude dans nos restaurants scolaires. À l'issue de la procédure, une seule candidature a été déposée et retenue, émanant de la société Elior.

### **I. Ordre du jour**

L'ordre du jour a pour principaux points :

- Retour sur la période de Septembre, Octobre
- Point extraction ELIOR
- Présentation des menus sur la période de Novembre, Décembre
- Questions diverses

## II. Détails des sujets abordés

### Retour sur la période Septembre, Octobre

#### 1. Nouveaux équipements

Dans le cadre de l'amélioration du service rendu, le nouveau contrat avec ELIOR a permis la mise en place de nouveaux équipements, notamment :

- **Étuves** : Cet équipement, installé dans la salle de restauration de Royannez et de Brassens, permet aux équipes de restauration de contrôler la livraison tout en maintenant les aliments à la bonne température.
- **Bain-marie mobile** : Cet appareil permet de conserver les plats à la température adéquate, contribuant ainsi à réduire le gaspillage alimentaire tout en offrant aux enfants de la maternelle Chandeneux une plus grande flexibilité dans leur consommation.

#### 2. Collembole

Depuis la rentrée des vacances de la Toussaint, un partenariat a été établi avec **Collembole** dans le cadre de la collecte des déchets alimentaires produits par les restaurants scolaires. Autour de cette action menée, le service éducation réalise une campagne de pesée des déchets alimentaires pendant la pause méridienne. Cette campagne inclut :

- Une pesée en salle réalisée par les enfants.
- Une pesée en office effectuée par le personnel.

Une phase d'expérimentation avait eu lieu en juin dernier, mais les résultats n'avaient pas été concluants en raison des nombreuses sorties scolaires. Lors de la semaine du 4 novembre, avec 740 présences d'enfants des écoles de Royannez et Chandeneux, **55 kg de déchets alimentaires** ont été récupérés sur les trois jours de restauration (lundi 4, mardi 5 et jeudi 7), soit une moyenne de **75 g par enfant**.

À la suite de cette phase d'expérimentation, une convention sera signée en janvier 2025 entre **Collembole** et la **Ville de Crest** pour collecter les déchets alimentaires des restaurants scolaires des écoles Brassens, Chandeneux et Royannez.

#### 2. Contrôle

La première visite de contrôle de l'année scolaire 2024-2025 s'est déroulée le 15 octobre 2024. Ces contrôles visent à vérifier le respect des labels, la cohérence des menus proposés et assurer le suivi de la prestation de restauration. Lors de ce contrôle, il a été constaté que sur 51 labels vérifiés, seuls 4 n'étaient pas respectés, en raison de problèmes d'approvisionnement ou de rupture chez le fournisseur. Suite aux remarques formulées lors de la précédente commission de restauration, Elior a augmenté la quantité de fromages proposée. Bien que les modifications de menus aient entraîné un léger écart par rapport à l'objectif Égalim (48,32% au lieu de 50%), Elior s'engage à compenser ce déficit en augmentant la part de produits bio dans les menus de la prochaine période. Le prochain contrôle aura lieu le **9 janvier 2025**.

### **Point extraction Elior**

Elior nous transmet périodiquement les détails des différentes catégories de produits inclus dans les menus, notamment les produits labellisés

A ce jour, Elior fournit 50 % de produits de qualité et durables dont 30% minimum de produits biologiques en valeur par période de repas (au lieu de 20 % comme préconise la loi Egalim).

Les objectifs Égalim n'ayant pas été atteints en septembre-octobre (48,32%), Elior prévoit de fournir 54,24 % de produits de qualité et durables.

### **Présentation des menus de Novembre, Décembre**

- *Remarque des représentants des parents d'élèves concernant la pertinence d'associer une céréale et un féculent dans les repas végétariens proposés.*

Réponse : Lors d'une précédente commission de restauration, il a été convenu d'ajouter un féculent lorsqu'un légume était proposé, afin que les enfants qui ne consomment pas de légumes puissent tout de même bénéficier d'un repas nourrissant. Pour rappel, la répartition actuelle est de 70 % de féculents et 30 % de légumes. Si nécessaire, cette répartition peut être réévaluée et ajustée.

- *Remarque des représentants des parents d'élèves concernant la fréquence des desserts sucrés.*

Réponse : Au cours de l'année scolaire 2023-2024, un questionnaire distribué aux élèves a révélé une nette préférence pour les desserts par rapport aux entrées. En conséquence, il a été décidé qu'il serait parfois possible de supprimer l'entrée afin de proposer un fromage ou un produit laitier accompagné d'un dessert.

### **Questions diverses**

- *Question des représentants des parents d'élèves « Quelle est la norme de sucre à respecter ? »*

Réponse : Il a été convenu que les représentants des parents d'élèves adressent leurs questions au secrétariat du service éducation, afin que celles-ci puissent être transmises à la diététicienne d'Elior pour qu'une réponse précise soit donnée.

- *Question des représentants des parents d'élèves « Les enfants ont-ils la possibilité de se resservir ? »*

Réponse : Oui, les enfants peuvent se resservir lors des différents services. Pour assurer une équité entre tous les enfants, l'ordre des services est modifié régulièrement. Ils sont informés du roulement des services grâce à un affichage extérieur.

- *Question des représentants des parents d'élèves « comment fonctionne le système de "petite faim, grande faim" ? »*

Réponse : Les élèves de l'élémentaire peuvent choisir entre deux tailles de ramequins pour leur entrée, afin d'adapter leur portion à leur appétit . Concernant le plat principal, les agents

de restauration demandent aux enfants s'ils préfèrent une petite ou une grande portion. Pour les maternelles, les portions servies sont adaptées à l'appétit des enfants. Pour rappel, les ATSEM partagent le repas avec les enfants, ce qui leur permet de les accompagner et de s'assurer qu'ils mangent à leur faim.

- *Question des représentants des parents d'élèves « D'où proviennent les produits qualifiés de "locaux" dans les menus? »*

Réponse : Les produits locaux proviennent de maraîchers dans un rayon de 150km autour de Crest.

- *Question des représentants des parents d'élèves « Où en est le projet de la cuisine centrale ? »*

Réponse : Nous allons solliciter le service en charge de ce dossier. Un point sera fait à ce sujet lors de notre prochaine rencontre.

- *Question des représentants des parents d'élèves « Qu'en est-il du dispositif de la cantine à 1€? »*

Réponse : La question de la cantine à 1€ a déjà été abordée à plusieurs reprises, notamment par Monsieur Guilloud, conseiller municipal délégué à l'éducation. La municipalité a pris une décision sur ce sujet et, à ce stade, il n'est pas prévu de changement.

- *Question des représentants des parents d'élèves « Est-il possible d'avoir un système de facturation différent pour les familles sans trésorerie ? »*

Réponse : Les familles rencontrant des difficultés financières sont invitées à se rapprocher du service éducation afin de trouver des modalités de paiement adaptées à leur situation comme la mise en place de paiements échelonnés. Les familles sont reçues sur rendez-vous.

- *Question des représentants des parents d'élèves « Comment fonctionne le remboursement des réservations en cas d'annulation ? »*

Réponse : Depuis trois ans, les annulations effectuées au plus tard la veille sont remboursées sous forme d'avoir. Pour les annulations effectuées le jour même, les familles doivent fournir un justificatif pour être remboursées. En cas d'absence signalée le jour même, une journée ne sera pas prise en compte pour le remboursement.

Nous invitons les familles à tenir informé le service de l'évolution de la situation afin de pouvoir bénéficier d'un remboursement pour les jours suivants.

Fin de la réunion : 18h10